

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le lundi 14 avril 2014, à 19 h.

Sont présents la conseillère et les conseillers, Jeanne Zdyb, Richard Therrien, Jacques Lacoste, Jean-Marc Dubreuil, Jean Zielinski et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence de la mairesse Céline Beauregard.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Taillefer, est aussi présent.

Le capitaine et directeur de poste Danny Rail de la Sûreté du Québec, poste de la MRC d'Antoine-Labelle est également présent pour répondre aux questions des citoyens à la première période de questions.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2014.04.68

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)

1. Dépôt et présentation du rapport financier au 31 décembre 2013
2. Ajustements budgétaires
3. Liste des comptes à payer
4. Dépôt du rapport trimestriel au 31 mars 2014

C. Gestion administrative

1. Demande de remboursement de la taxe pour la cueillette des matières résiduelles (facturation en double)
2. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition des comptes 2013. (Résolution attestant que les compensations distribuées ont été utilisées conformément aux objectifs du programme)
3. Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (11, 12 et 13 juin 2014 à Québec)
4. Demande d'aide financière école du Méandre – Gala Méritas
5. Embauche d'une secrétaire réceptionniste sur appel
6. Embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement (remplacement pour 6 mois)
7. Municipalité de Chute-Saint-Philippe – demande d'appui pour la 117
8. Municipalité de Chute-Saint-Philippe – demande d'appui pour le stationnement incitatif
9. Demande d'aide financière d'aide financière – Centre L'Impact
10. Lavage des bateaux, saison 2014 – demande du dépanneur La Macaza
11. FQM – Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal

D. Contrat et appel d'offres

1. Niveleuse – contrat d'appel d'offres

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

E. Avis de motion

1. Avis de motion projet de règlement modifiant le règlement 2006-005 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité

F. Adoption des règlements

G. Sécurité publique

H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)

1. Mandat à l'UMQ pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

I Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. C.C.U. – nomination des membres
2. 496, chemin du Lac-Chaud

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

1. Fête nationale 2014

L. Divers

Période de questions

M. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté

ADOPTÉE

2014.04.69

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2014 :

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014 tel que présenté

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse cède la parole au capitaine Rail de la Sûreté du Québec et invite les citoyens présents à lui poser des questions sur des sujets qui les préoccupent. Sommairement les sujets traités sont :

- V.T.T. – SQ
- Freins Jacobs
- Violence
- Patrouille nautique
- Circulation camion
- Location chalet

GESTION FINANCIÈRE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

Il est convenu de reporter ce sujet à la séance ordinaire d'ajournement du 22 avril 2014.

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun ajustement budgétaire

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

2014.04.70 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2014

La liste des comptes est déposée et le directeur général/secrétaire-trésorier expose les points majeurs.

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 14 avril 2014 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro # 100

Salaires période du 23 février au 22 mars 2014 :

(chèques # 506773 à 506839) 30 338,72 \$

Remises D.A.S. (chèques # 6963 et 6964) 15 866,35 \$

Liste des comptes payés :

(chèques # 6936 à 6962, 6965 à 6979) 178 281,52 \$

Liste des comptes à payer : 32 973,91 \$

TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 100 257 460,50 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 100

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 31 MARS 2014

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil le rapport trimestriel, lequel fait état des revenus et des dépenses au 31 mars 2014 et il en fait un bref exposé.

GESTION ADMINISTRATIVE

2014.04.71 **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE POUR LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (facturation en double)**

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires du 732 chemin du Lac-Chaud relative à une double facturation pour la cueillette des matières résiduelles, et ce depuis quelques années;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

De rembourser aux propriétaires concernés, la taxe chargée en double pour la cueillette les matières résiduelles, et ce, pour les années 2012 et 2013 et de créditer celle demandée en double pour 2014.

ADOPTÉE

2014.04.72 **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DES COMPTES 2013**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 168 994 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La Macaza informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2014.04.73

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec, les 11, 12 et 13 juin 2014.

Que les frais d'inscription au coût de 499 \$ + taxes, les frais d'hébergement et de transport soient payés par la municipalité, sur présentation des pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement des dépenses.

ADOPTÉE

2014.04.74

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ÉCOLE DU MÉANDRE – GALA MÉRITAS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 100 \$ aux étudiants de l'école du Méandre pour la remise de bourses aux élèves les plus méritants.

ADOPTÉE

2014.04.75

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE SUR APPEL

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour le poste de secrétaire réceptionniste sur appel pour effectuer le remplacement pour vacances et maladie;

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

De retenir les services de Mmes Louise Labat et Marie-Claude Boussaroque comme secrétaire réceptionniste sur appel. Que le taux horaire soit celui établi par la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN URBANSIME ET EN ENVIRONNEMENT (remplacement pour 6 mois)

Il est convenu de reporter ce sujet à la séance ordinaire d'ajournement.

2014.04.76

MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE – DEMANDE D'APPUI POUR LA 117

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a demandé au MTQ l'élargissement de la bretelle d'accès sur la 117 – chemin des Quatre Fourches;

CONSIDÉRANT que la route 117 est reconnue Transcanadienne;

CONSIDÉRANT le nombre de véhicules qui y circulent et qui augmente en saison estivale;

CONSIDÉRANT aussi le pourcentage de véhicules lourds qui y circulent à 15 %;

CONSIDÉRANT l'accès du chemin des Quatre-Fourches, à l'intersection de la Route 117, direction Nord;

CONSIDÉRANT que ce tronçon est à l'intérieur d'une courbe et au bas d'une pente très prononcée;

CONSIDÉRANT en statistique, le nombre d'accidents mortels au fil des ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

D'appuyer la municipalité de Chute-Saint-Philippe dans ses démarches auprès du ministère des Transports, pour l'élargissement et le prolongement de la bretelle d'accès sur la Route 117 Nord, afin d'emprunter le chemin des Quatre-Fourches en toute sécurité.

ADOPTÉE

2014.04.77

MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE – DEMANDE D'APPUI - STATIONNEMENT INCITATIF POUR LE COVOITURAGE

CONSIDÉRANT que des personnes ont pris l'habitude de laisser leur véhicule en bordure de la route sur le chemin des Quatre-Fourches, tout près de la route 117, afin de faire du covoiturage;

CONSIDÉRANT qu'à cet endroit, des terres publiques appartenant au ministère des Ressources naturelles sont contiguës au chemin des Quatre-Fourches et à la route 117;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a présenté une demande auprès du ministère des Ressources naturelles (MNR) et du ministère des Transports (MTQ) pour la possibilité d'aménager au coin du chemin des Quatre-Fourches et de la route 117, un stationnement incitatif pour le covoiturage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'appuyer la municipalité de Chute-Saint-Philippe dans ses démarches auprès du ministère des Ressources naturelles et du ministère des Transports, pour la possibilité d'aménager au

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

coin du chemin des Quatre-Fourches et de la route 117, un stationnement incitatif pour le covoiturage.

ADOPTÉE

2014.04.78 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE L'IMPACT ÉDUCATION AUX ADULTES

Afin de récompenser les étudiants(es) qui ont complété leur profil de formation à l'Éducation des adultes du Centre L'Impact;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 100 \$ au Centre L'Impact pour la remise de bourses lors de leur soirée «reconnaissance», aux étudiants(es) qui ont choisi de poursuivre leurs études en formation professionnelle ou au CÉGEP.

ADOPTÉE

2014.04.79 LAVAGE DES BATEAUX, SAISON 2014 – DEMANDE DU DÉPANNEUR LA MACAZA

CONSIDÉRANT la demande de madame Carolyne Fortin du Dépanneur La Macaza pour le contrat relatif au lavage des embarcations saison 2014;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire soutenir la mise en place et la pérennité d'un dépanneur au village;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de madame Carolyne Fortin du Dépanneur La Macaza, pour le lavage des embarcations, saison 2014, au montant de 10 000 \$. Les modalités de paiement sont à déterminer entre les parties et le directeur général est autorisé à signer une entente à cet effet.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution numéro 2012.10.240, lavage des bateaux – entente 2013 avec madame Donya Panasuk et de mettre fin à l'entente selon les modalités prévues à cette dernière.

ADOPTÉE

2014.04.80 FQM – DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

De demander au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

De transmettre copie de la résolution aux personnes suivantes :

- Monsieur Philippe Couillard, chef du Parti Libéral et premier ministre du Québec
- Ministre des Finances du Québec
- Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Madame Pauline Marois, chef du Parti québécois
- Monsieur Stéphane Bédard, chef de l'opposition officielle
- Monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition
- Monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec
- Monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

2014.04.81

NIVELEUSE – CONTRAT D'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres pour la location d'une niveleuse avec chauffeur pour effectuer le nivelage de ses chemins cette année.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT 2006.005 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par le conseiller Jean Zielinski qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption, un projet de règlement modifiant certains articles du règlement

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

numéro 2006.005 constituant le comité consultatif d'urbanisme et, dispense de la lecture est demandée

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun sujet à l'ordre du jour.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à l'ordre du jour

TRANSPORT ROUTIER

2014.04.82

MANDAT À L'UMQ POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉS (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU QUE la Municipalité de LA MACAZA a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2014-2015;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2014-2015, ce pourcentage est fixé à 0,9 % pour

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5 % pour les municipalités non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet à l'ordre du jour.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

CCU – NOMINATION DES MEMBRES

Il est convenu de reporter ce sujet à la séance d'ajournement du 22 avril 2014.

2014.04.83

DOSSIER DU 496, CHEMIN DU LAC-CHAUD

CONSIDÉRANT la résolution 2013.08.174 par laquelle le conseil municipal refusait la dérogation mineure demandée par le propriétaire du 496, chemin du Lac-Chaud, lot 75, rang B, canton Lynch

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation concerne :

- L'agrandissement d'une galerie de 9.04 mètres de long implantée à environ 8.98 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac, alors que la norme est de 10 mètres.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a réétudié la demande;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte la dérogation mineure demandée par le propriétaire du 496, chemin du Lac-Chaud, lot 75, rang B, Canton Lynch.

De plus, il est résolu d'abroger la résolution numéro 2013.08.174 concernant la demande de dérogation mineure du 496, chemin du Lac-Chaud.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

2014.04.84

FÊTE NATIONALE 2014

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que le directeur général Jacques Taillefer soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2014.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

DIVERS

Aucun sujet à l'ordre du jour.

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

Le conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées qui portent sur les sujets suivants :

- Jour de la Terre
- Coupe de bois
- Abri Temporaire
- Toit du garage municipal – affiche sur le toit
- Lavage de bateaux

2014.04.85

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

D'ajourner la présente séance ordinaire au mardi 22 avril 2014. Il est 19 h 59.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beaugard

Jacques Taillefer